

<p style="text-align: center;"><b>Formation de formateurs</b> <b>« Prévention des conduites addictives en milieu professionnel »</b> <b>des 2, 3 et 4 octobre 2018</b></p>
--

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place d'une « **Formation de formateurs prévention des conduites addictives en milieu professionnel** », destinée aux médecins et infirmiers du travail et médecins de prévention, les 2, 3 et 4 octobre 2018 à Paris.

Il s'agit de la 7<sup>ème</sup> session de formation depuis 2015 dont le but est de déployer la formation auprès d'autres professionnels de santé au travail afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des conduites addictives dans les entreprises et structures publiques

**Une formation de qualité organisée par la MILDECA, la DGT et l'EHESP**

**Cette formation est partiellement financée par la MILDECA et la DGT et accessible au tarif de 700 €** (Cf. brochure et programme joints). Elle est accessible aux **médecins de prévention et aux médecins et infirmiers du travail** ayant des notions de base en addictologie (formation universitaire ou personnelle) et une première expérience de formateur et qui souhaitent développer la prévention des conduites addictives en formant leurs pairs et en initiant eux même des démarches de prévention dans les entreprises dont ils ont la charge.  
Une attestation de formation est délivrée par l'EHESP.

Le programme permet de faire un rappel sur les orientations nationales en matière de prévention et de prise en charge des conduites addictives au travail et porte sur la présentation de la méthode de repérage précoce et intervention brève (RPIB), le rôle des services de santé (médecins et infirmiers) dans la mise en place d'une démarche de prévention collective des conduites addictives dans les entreprises et les techniques d'élaboration et d'animation d'un dispositif de formation.

La formation vise deux objectifs :

1. Au niveau individuel : découvrir la méthode de Repérage Précoce et Intervention Brève,
2. Au niveau collectif : appréhender une méthode d'élaboration d'un plan de prévention collectif des addictions en entreprise pour agir sur les facteurs de risque présents dans l'entreprise.

**La lutte contre les drogues et les conduites addictives, une priorité nationale**

Cette formation est le fruit d'un partenariat entre la MILDECA, la DGT et l'Ecole des Hautes Etudes de la Santé Publique (EHESP).

Elle s'inscrit dans le cadre du prochain plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 et dans le le 3<sup>ème</sup> **Plan Santé Travail 2016-2020 du Ministère du travail**. L'intégration de la prévention des conduites addictives dans l'objectif 6 du PST 3 place les DIRECCTE et les ARS au cœur du dispositif de déploiement de ce programme, en lien avec la MILDECA.

En relayant l'information sur cette formation des médecins et infirmiers du travail, vous contribuerez à la création de réseaux de référents régionaux qui formeront à leur tour d'autres médecins et infirmiers du travail. Plus de 6000 médecins et infirmiers du travail sont potentiellement concernés.

## Un réseau en cours de constitution

Sept sessions ont déjà permis de former 121 référents régionaux.



## Des intervenants à l'expertise reconnue

- **Docteur Catherine AUGÉ**, médecin de prévention au Ministère de la justice pour le Lot et Garonne et l'Aude, près de la Cour d'Appel d'Agen, médecin de prévention de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, addictologue.

**Amélie CRIGNON**, infirmière en santé au travail dans un service de santé au travail autonome inter-établissements pour les entreprises ENEDIS, GRDF et GRTgaz.

- **Docteur Dominique DELAHAIGUE**, médecin coordinateur, groupe ARCELORMITTAL.

- **Docteur Gérald DEMORTIERE**, médecin du travail et médecin coordinateur de l'AMETIF Santé au Travail. Il est membre de la Société Française de Médecine du Travail (SFMT) et de la Société Française d'Alcoologie (SFA) et a contribué depuis plus de 15 ans à interroger les pratiques des intervenants en santé au travail, médecins ou infirmiers, sur les modalités de prise en compte des conduites addictives en milieu de travail, à élaborer des recommandations de bonnes pratiques sur « Le Dépistage et la gestion du mésusage de substances psychoactives (SPA) susceptibles de générer des troubles du comportement en milieu professionnel » 2013). Il a également déployé au plan national le concept de Repérage Précoce et d'Intervention Brève (RPIB) au sein de l'Institut de Promotion de la Prévention Secondaire en Addictologie (IPPSA) et animé des formations sur ce thème pour des institutions comme l'ANPAA ou l'INRS.

**Docteur Claudine GILLET** : Praticien hospitalier, médecin coordonnateur de la Maison des Addictions, CHRU de Nancy, Vice-présidente de la Société Française d'Alcoologie, médecin du travail.

**Xavier ÉPINAY** : Directeur des études et conseillers pour la Formation Continue au CAFOC depuis septembre 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement cette communication et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.